



**Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES**

**59161 – BP N° 13**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MARDI 28 JUIN 2011 À 20 HEURES

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 21 Juin 2011, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CANDELIER VALEZ Anne.Sophie – PLATEAU André – DOMISE PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie.Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – VANDEVILLE Jean.Pierre – CACHEUX Guy –.

Formant la majorité en exercice,

Absent excusé ayant donné procuration : M. DE SOUSA José jusqu'au point n° 14 -.

Absents excusés : Mme DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – COQUEREL Alain -.

Absente : Mlle BARATA RODRIGUES Wendy -.

*Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.*

**1 – Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011 et du 29 avril 2011**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils ont bien été destinataires des procès verbaux des réunions du conseil municipal des 31 mars 2011 et 29 avril 2011 et s'il y a des observations à formuler.

Monsieur Raymond PIGOT, Conseiller Municipal, demande la parole, il indique qu'il était absent excusé lors de la réunion du 29 avril 2011 et qu'il a été porté absent sur le procès verbal. Monsieur le Maire prend acte et précise que Monsieur Raymond PIGOT était absent excusé au cours de la réunion du 29 avril 2011.

Sans autre observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des procès verbaux.

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2011 est adopté à la majorité, 2 voix contre du Groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2011 est adopté à la majorité, 2 voix contre du Groupe « Bâtir l'Avenir d'Escaudœuvres »

**2 - Vote du Compte Administratif 2010**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a été destinataire, dès leur parution, des résultats de l'exercice budgétaire 2010 (Compte de Gestion du Trésorier), à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif 2011. Chaque Conseiller Municipal connaît donc les résultats comptables de l'exercice 2010 tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement. Les déficits 2009 en investissement et en fonctionnement ont été résorbés. Mieux : sur l'exercice stricto sensu nous avons dégagé des excédents et la ligne de trésorerie (fonctionnement) de 400.000 euros a été comme prévu remboursée. L'emprunt n'a été utilisé que pour les dépenses d'investissement pour lequel il avait été souscrit : toiture de l'école Paul Langevin, parking rue du 4 septembre.

...

Par formalisme et parce que la loi nous y oblige le Conseil Municipal doit aujourd'hui reprendre les résultats 2010 que vous connaissez tous afin de les valider.

Le Compte Administratif 2010 retrace l'ensemble des opérations budgétaires : dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé y compris celles qui ont été engagées mais non réalisées (Restes à réaliser – section d'investissement.)

L'examen du Compte Administratif 2010 fait apparaître en ce qui concerne :

- la section de fonctionnement un excédent brut de clôture de	253 424,89 euros,
- la section d'investissement un excédent brut de clôture de l'exercice de	1 284 808,90 euros,
Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de	1 538 233,79 euros.

Afin d'obtenir la situation financière réelle à la clôture de l'exercice, il convient :

- de retrancher le déficit de fonctionnement 2009	- 207.441,69 euros
- de retrancher le déficit d'investissement 2009	- 311.941,17 euros
- de retrancher les restes à réaliser en investissement	- 707.814,29 euros

De sorte que le résultat réel à la clôture de l'exercice s'élève à :

De sorte que le résultat réel à la clôture de l'exercice s'élève à :

- 519.372,86 € + 1.538.233,79 € = 1.018.850,93 €	- 707.814,29 €	= 311.036,64 €
	Solde positif au 31.12.2010	Reste à réaliser      Excédent Réel
Déficit 2009	Excédent 2010	

#### L'affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat de l'exercice budgétaire 2010 présente sur l'exercice stricto sensu un excédent de fonctionnement de 253.424,89 euros et un excédent d'investissement de 1.284.808,90 euros.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est :

1.284.808,90 euros	- 311.941,17 euros	= 972.867,73 euros
Excédent 2010	déficit 2009	

Les règles comptables imposent de solder le besoin de financement total dégagé par la section d'investissement grâce au résultat de fonctionnement issu de 2009 soit - 207.441,69 euros augmenté du résultat de fonctionnement 2010 soit 253.424,89 euros et de la part affectée à l'investissement 2010 : 0,00 euro.

Soit	- 207.441.69 euros +	253.424,89 euros	- 0,00 euros	=	+ 45.983,20 euros
	Déficit 2009	Excédent 2010	Part affectée à		l'investissement

L'affectation par ordre de priorité est donc :

- couverture du déficit d'investissement :	0,00 euro
- couverture des restes à réaliser :	707 814,29 euros
Excédent à ventiler à affecter au compte 002 :	311 036, 64 euros

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions ?

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal précise que la ligne de trésorerie n'est pas budgétaire. Monsieur Gérard DOMISE, Adjoint aux finances indique que la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros a été remboursée, mais effectivement elle n'apparaît pas dans la section de fonctionnement. Mais il fallait tout de même 400 000 euros en trésorerie pour pouvoir la rembourser à la Caisse d'Épargne. Monsieur CACHEUX indique d'autre part « le résultat excédent à ventiler à affecter au compte 002 c'est une prévision sans obligation de le faire ?

Monsieur DOMISE : non pas du tout ce résultat est bien réel. A cet excédent il convient d'ajouter la couverture des restes à réaliser c'est-à-dire 707814.29 euros qui correspond à la part de recettes provenant directement de l'emprunt réalisé en 2010 et qui n'a pas été utilisé en 2010. Les 311036.64 euros sont libres d'affectation.

Monsieur le Maire laisse la présidence de séance à Monsieur Guy LEFEBVRE 1<sup>er</sup> adjoint puis se retire.

Monsieur le premier adjoint demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des questions à poser sur le compte administratif 2010 tel qu'il a été présenté. Il rappelle que ce point a déjà été largement débattu

.../...

...

lors du débat d'orientation budgétaire, lors de l'examen du budget primitif. Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité : 2 voix contre du « Groupe Bâtir l'Avenir d'Escaudoevres », 20 voix pour, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2010. Monsieur le Premier Adjoint invite à faire rentrer Monsieur le Maire dans la salle du Conseil Municipal.

Après avoir repris la présidence de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat telle qu'elle vient d'être présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 2 voix contre du Groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudoevres »

- Adopte la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée à savoir :

Par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'investissement : 0,00 euro
- couverture des restes à réaliser : 707 814,29 euros

Excédent à ventiler à affecter au compte 002 : 311 036, 64 euros

### **3 - Vote du Compte de Gestion 2010 dressé par le Trésorier Municipal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Municipal reprend, comme le Compte Administratif, toutes les opérations comptables de l'exercice 2010.

Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de Gestion 2010 dressé par le Trésorier Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 2 abstentions du Groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudoevres », déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le trésorier municipal n'appelle à aucune observation ni réserve et qu'il est en concordance avec le compte administratif.

### **4 Exécution du Budget 2011. Décision modificative**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2011 il a été inscrit 5.000 euros de crédits au compte 6714 : Bourses et Prix. Monsieur le Trésorier Municipal a décidé que certaines dépenses qui jusqu'alors étaient imputées au compte 6232 : Fêtes et cérémonies notamment l'achat de coupes et trophées devaient à présent être réglées sur le compte 6714. De ce fait il convient de retirer 15.000 euros du compte 6232 pour affecter ces crédits au 6714.

Compte	6232	105.000,00 €	-	15.000,00 €	= 90.000,00 €
Compte	6714	5.000,00 €	+	15.000,00 €	= 20.000,00 €

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention : Monsieur José DE SOUSA du Groupe Bâtir l'avenir d'Escaudoevres.

- Décide de retirer 15 000 euros du compte 6232 pour les affecter au 6714.

Compte	6232	105.000,00 €	-	15.000,00 €	= 90.000,00 €
Compte	6714	5.000,00 €	+	15.000,00 €	= 20.000,00 €

### **5 Travaux de réfection de la RD630 Rue Jean Jaurès – AUCHAN - SUCRERIE. Réfection de trottoirs. Effacements de réseaux - Aménagements paysagers. Choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, une consultation a été menée pour le choix d'un Maître d'œuvre. L'objet de la mission étant la réfection de trottoirs rue Jean Jaurès à proximité de l'hypermarché AUCHAN, l'effacement de réseaux électriques, la réalisation d'aménagements paysagers, l'installation d'un nouvel éclairage public. Monsieur le Maire indique que trois bureaux d'études ont été consultés et ont remis une offre. La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le lundi 21 juin 2011 à 11 heures pour procéder à l'ouverture des plis et au choix du Maître d'œuvre.

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- DELVAUX, 7, Chemin des Croix à 59530 LE QUESNOY : 13.650,00 € Hors Taxes
- CIBLE V.R.D, 6, Digue du Canal – BP40010 - à 59241 MASNIERES : 12 360,00 € Hors Taxes.

.../...

...  
- AREA, 1, rue des Fondateurs - ZAC des Entrepôts à 02200 SOISSONS : 13 125,00 € Hors Taxes.

La commission municipale a, après vérification des offres, décidé de retenir CIBLE VRD qui est le Bureau d'études le moins disant. Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique a été organisée à la médiathèque pour les riverains de la rue Jean Jaurès par ces travaux afin de les informer de la nature des travaux et recueillir leurs observations. Une cinquantaine de familles étaient présentes à cette réunion. Le plan détaillé des travaux a été mis à disposition du public en mairie et les demandes particulières ont été consignées sur un cahier qui a ensuite été remis aux techniciens du Conseil Général.

Monsieur Guy Lefebvre, Adjoint à l'urbanisme précise que la première phase de travaux est du ressort exclusif du Département et du groupe Auchan. Cette première phase comprend l'aménagement du Drive dans l'enceinte de l'Hypermarché Auchan, la construction de deux ronds point ; un à l'entrée d'Auchan face à « Ma Maison », l'autre à l'intersection de la rue Jean Jaurès et du Chemin Particulier, le bordurage, la pose d'un tapis d'enrobés sur la chaussée. Viendra ensuite une seconde phase d'initiative communale : aménagements paysagers de chaque côté de la rue Jean Jaurès face au parking Auchan, enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, implantation d'un nouvel éclairage public et réfection des trottoirs en enrobés sans oublier le remplacement des branchements d'eau potable réaliser par Noréade. Cette seconde phase de travaux sera réalisée cet automne.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour entériner le choix de la commission municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention : Monsieur José DE SOUSA du Groupe Bâtir l'Avenir d'Escaudœuvres.

- Décide de retenir le Bureau d'études CIBLE VRD, 6, Digue du Canal – BP40010 - à 59241 MASNIERES pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la RD630 rue Jean Jaurès – Auchan – Sucrierie, réfection de trottoirs, enfouissement de réseaux, aménagements paysagers.
- Fixe le montant des honoraires à 12 360,00 euros Hors Taxes

**6 - Travaux de réfection de la RD630 Rue Jean Jaurès – AUCHAN - SUCRERIE. Travaux de réfection de trottoirs – Borduration – Effacement de réseaux – Aménagements paysagers. Demande de subventions auprès du Conseil Général du Nord au titre des travaux de borduration – trottoirs le long des routes départementales ainsi qu'au titre du Fonds Départemental pour l'aménagement du Nord pour les travaux restant à financer.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'études CIBLE VRD a été retenu en qualité de Maître d'œuvre des travaux de réfection des trottoirs – Borduration – Enfouissement de réseaux – Aménagements paysagers. L'avant projet des travaux fait apparaître un coût prévisionnel de 260.049,00 euros Hors Taxes. Afin d'aider au financement de ces travaux qui n'étaient pas prévus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

- pour solliciter du Conseil Général du Nord une subvention au titre des travaux de borduration-trottoirs le long des routes départementales dont le coût estimatif s'élève à 153.870,00 euros.
- pour solliciter du Conseil Général du Nord une subvention au titre du F.D.A.N. pour les travaux restant à financer sur cette opération : aménagements paysagers, réseaux... pour un montant estimatif de 106.179,00 euros.

Il demande ensuite s'il y a des questions. Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal s'interroge par rapport au point n°5. De chaque côté, je vois une réfection des trottoirs quelle est la différence ? Le point n°6 c'est la même chose.

Monsieur le Maire précise que le point n°5 porte sur la désignation du maître d'œuvre alors que le point n°6 porte sur la demande de subvention à faire auprès du Conseil Général du Nord afin d'obtenir des aides financières. Nous devons voter pour solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la réalisation des travaux de réfection de la RD630 rue Jean Jaurès – Auchan – Sucrierie – travaux de réfection de trottoirs – borduration – enfouissement de réseaux. Aménagements paysagers qui accompagnent la réfection de la RD630, rue Jean Jaurès et la construction de deux ronds points par les services du Conseil Général du Nord.
- sollicite du Conseil Général du Nord une subvention au titre des travaux de borduration – trottoirs le long des routes départementales – dépense subventionnable : 153.870,00 euros.
- sollicite du Conseil Général du Nord une subvention au titre du F.D.A.N. pour les travaux restant à financer sur cette opération : aménagements paysagers, réseaux pour un montant estimatif de 106.179,00 euros.
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2011.

**7 - Vente à la commune d'Escaudœuvres de la parcelle, sise à Escaudœuvres cadastrée section AB n° 670 pour une contenance de 84 centiares appartenant à Monsieur et Madame Alfonso FLORIDO.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur et Madame Alfonso FLORIDO, domiciliés, 209, rue Jean Jaurès à 59161 ESCAUDŒUVRES ont décidé de vendre à Monsieur HAMON et Mademoiselle

.../...

...

CANION l'immeuble, sis, à Escaudœuvres cadastré section AB n° 10 pour une contenance de 1 are 67 centiares et AB n° 18 pour une contenance de 1 are 05 centiares.

La Municipalité a informé Monsieur David CORBISÉ Notaire, S.C.P. David CORBISÉ et Philippe FRANÇOIS, 40, Route Nationale à 62860 MARQUION, de son intention d'user de son droit de préemption pour la vente de la parcelle cadastrée section AB n° 18, en effet ce terrain en nature de servitude est contigu aux parcelles cadastrées section AB n° 17 et AB n° 11 appartenant à la commune sur lesquelles une crèche municipale a été construite. Par courrier du 9 décembre 2010, Maître CORBISÉ nous a informés que Monsieur et Madame Florido consentaient à vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée section AB n°18 partant de la rue Jean Jaurès jusqu'à la limite de la parcelle vendue.

La Municipalité a fait procéder à la division parcellaire par le Cabinet de Géomètres CARON - BRIFFAUT, la parcelle AB n° 18 est devenue AB n° 670 pour une contenance de 84 centiares et AB n° 669 pour 21 centiares ; cette dernière parcelle étant vendue à Monsieur et Madame HAMON-CANION.

Monsieur le Maire indique qu'une estimation de la parcelle AB n° 670 a été demandée à la Brigade d'évaluations domaniale. La valeur vénale de ce bien considéré libre d'occupation a été estimée à 420 euros.

Monsieur le Maire précise que cette bande de terrain est une ancienne servitude qui se situe entre la crèche et la propriété de Monsieur FLORIDO.

Monsieur Gérard DOMISE, Adjoint au maire indique qu'il s'agit de l'ancienne ruelle « Marcelet ».

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme explique que cette acquisition est une opportunité pour la commune et surtout pour la crèche qui a été construite sur le terrain contigu. Cet accès permettra l'entretien du mur de la crèche et évitera tout dépôt sauvage entre les deux propriétés.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition amiable de cette parcelle appartenant à Monsieur et Madame FLORIDO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention de Monsieur José DE SOUSA du groupe Bâtir l'Avenir d'Escaudœuvres.

- Décide l'acquisition amiable de la parcelle, sise, à Escaudœuvres, cadastrée section AB n° 670 pour une contenance de 84 centiares appartenant à Monsieur et Madame FLORIDO.
- Fixe le prix d'achat à 420 euros en référence à l'estimation des domaines.
- Précise que les frais de division parcellaire et de bornage sont à la charge de la commune.
- Autorise son Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître David CORBISÉ, Notaire établi à MARQUION, 40, route Nationale – 62860.
- Dit que les frais d'acte et annexes découlant de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- 

**8 - Vente à la S.C.I. ALTONA de l'immeuble, sis, 20, ruelle d'Erre à Escaudœuvres, cadastré section AC n° 540 pour une contenance de 1 are 02 centiares et AC n° 151 pour une contenance de 5 ares 67 centiares appartenant à la commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 novembre 2008, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la vente à la S.C.I. VALS MAISON de l'immeuble, sis, 20, ruelle d'Erre à 59161 ESCAUDŒUVRES, cadastré section AC n° 540 pour une contenance de 1 are 02 centiares et AC n° 151 pour une contenance de 5 ares 67 centiares appartenant à la commune. Monsieur le Maire indique que Monsieur Amaury DELERY, Gérant de la S.C.I. VALS MAISON, après avoir été relancé par Maître JACQUEMART Notaire, chargé de la vente, a fait savoir à ce dernier qu'il était toujours intéressé par cette opération mais qu'il avait créé une nouvelle S.C.I., la S.C.I. ALTONA dont le siège social est sis, 87, rue Baudouin l'édifieur à 59300 VALENCIENNES. C'est cette nouvelle S.C.I. qui se porte acquéreur de l'immeuble au prix de 35.000,00 euros. Monsieur le Maire, précise que les clauses liées à cette vente sont toujours d'actualité à savoir la réalisation de logements locatifs à loyer social ou très social que ce soit pour la partie réhabilitation ou pour les ajouts de construction neuves à peine de nullité de la vente.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Lefebvre Guy, Adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Lefebvre « il s'agit d'un dossier ancien qui traîne ». La SCI Valmaison s'était portée acquéreur en novembre 2008 de cet immeuble. Ensuite s'est passée une longue période sans que cette SCI ne se manifeste. A notre demande, Maître Dominique Jacquemart a relancé cet organisme et a mis en demeure les gérants de cette SCI de régulariser cette vente sous peine d'annulation. Ceux-ci qui sont par ailleurs propriétaires de plusieurs centaines de logements réhabilités dans le Valenciennois (logements à loyers social ou très social) ont indiqué qu'ils avaient souffert des turbulences bancaires depuis 2008 et le marché de l'immobilier qui est très volatile les ont obligé à recréer une nouvelle entité ; La SCI ALTONA ayant été créée en lieu et place de la SCI Valmaison. Ils se sont engagés auprès du notaire à signer l'acte notarié pour clôturer cette vente qui se soldera dans un premier temps par la réalisation de 3 logements 2 T2 et 1 T3 avec la partie bâtie et des logements neufs sur les terrains situés à l'arrière dans un second temps.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de cet immeuble à la S.C.I. ALTONA représentée par Monsieur Amaury DELERY et pour signer l'acte notarié qui sera établi par Monsieur Dominique JACQUEMART, Notaire, établi à MARCOING, 15, rue Roger Salengro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention de Monsieur Jean Pierre Vandeville 1 voix contre de Monsieur José DE SOUSA du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres.

- Décide la vente amiable à la S.C.I. ALTONA représentée par Monsieur Amaury DELERY dont le siège, est à VALENCIENNES, 8, rue Baudouin l'édifieur, de l'immeuble, sis, à Escaudœuvres, 20, ruelle

.../...

...

d'Erre, cadastré section AC n° 540 pour une contenance de 1 are 02 centiares et AC n° 151 pour une contenance de 5 ares 67 centiares appartenant à la commune.

- Fixe le prix de vente de cet immeuble à 35.000,00 euros en référence à l'estimation de la Brigade d'évaluations domaniale.
- Précise que l'acquéreur devra signer une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) à loyer social ou très social pour une durée de 9 années minimum que ce soit pour la partie réhabilitation ou pour tout ajout de construction neuve à peine de nullité de la vente.
- Autorise son Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Monsieur Dominique JACQUEMART, Notaire, établi à MARCOING, 15, rue Roger Salengro.
- Dit que les frais d'acte et annexes découlant de cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

## 9 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête publique s'est déroulée du 14 février au 18 mars 2011 inclus. Le commissaire enquêteur Monsieur VAILLANT a tenu ses permanences en Mairie. Au cours de cette enquête un certain nombre d'observations ont été consignées sur le registre d'enquête de même que certaines demandes d'adaptations mineures émanant de la Mairie. Il rappelle également qu'à l'issue de l'enquête publique une réunion technique s'est tenue en mairie avec Mademoiselle CARTELET Urbaniste et Monsieur NICOLLE de la Cellule A.D.S. représentant les services de l'État afin d'examiner un à un les points et observations soulevés lors de l'enquête. La commission municipale d'élaboration du P.L.U. ainsi que la commission municipale d'urbanisme se sont réunies une dernière fois le 27 mai 2011 pour examiner les corrections à apporter au P.L.U. et valider celles-ci afin que notre document d'urbanisme soit conforme aux prescriptions et souhaits des services de l'État.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy Lefebvre, Adjoint à l'urbanisme. Monsieur Lefebvre : c'est l'aboutissement de trois ans d'études et de travail, c'est un dossier consensuel et je tiens à remercier l'ensemble des élus de l'opposition et de la majorité qui ont réalisé un très bon travail. D'autant que cela n'a pas été facile. Escaudœuvres c'est un territoire compliqué très diversifié. Nous avons assisté à près de trente réunions ; c'est un gros dossier qui reprend non seulement la partie réglementation mais également toute la partie projets qui verront le jour à court, moyen et long terme. De plus, notre PLU doit être en adéquation avec le SCOT qui est le document d'urbanisme du territoire et qui fixe les grandes orientations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité 2 abstentions du Groupe bâtir l'avenir d'Escaudœuvres.

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2005 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire de la commune,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 arrêtant le projet de révision du P.L.U.,
- Vu l'arrêté municipal en date du 25 janvier 2011 mettant le P.L.U. à l'enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du P.L.U.,

Considérant que le P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité, (2 abstentions), du Groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »,

- Décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,
  - La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
  - Le P.L.U. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous Préfecture de CAMBRAI.
- La présente délibération deviendra exécutoire :
  - Dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Sous Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.L.U. ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.
  - Après accomplissement de la dernière mesure de publicité visée ci-dessus.

## 10 - Etablissement Public Foncier (E.P.F.) Programme Pluriannuel d'intervention 2007 – 2014

**Convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais et la commune d'Escaudœuvres relative à l'opération Escaudœuvres – rue du 11 novembre. Reconversion du site EIFFAGE.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour des raisons de trafic et de sécurité, l'entreprise de B.T.P. EIFFAGE implantée rue du 11 novembre à Escaudœuvres, envisage de transférer son matériel voire même ses bureaux sur la zone d'activités du « Lapin Noir » située en entrée de ville et dont l'aménagement devrait être achevé mi-2012.

.../...

...

D'une superficie de 9.000 m<sup>2</sup>, le site qu'elle occupe aujourd'hui se compose de hangars, d'un ancien garage et de bureaux.

Du fait de son emplacement en cœur de ville, à proximité d'une école et des équipements publics, la commune sollicite l'intervention de l'E.P.F. pour la négociation et l'acquisition de cette propriété, la démolition des hangars, voire, le cas échéant, le traitement de la pollution.

L'emprise foncière libérée serait affectée à un programme de logements et les bureaux réhabilités en équipement public du type centre périscolaire.

Le périmètre d'intervention intègre la parcelle voisine du fait du caractère évolutif de son occupation et de l'imbrication des hangars. Le portage foncier sera mis à profit pour finaliser le projet.

Monsieur le Maire explique ensuite : L'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son programme pluriannuel d'intervention 2007 -2014. A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) et la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'E.P.F. en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté d'agglomération.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des quatre axes thématiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2007 – 2014 de l'E.P.F. à savoir : développer l'offre foncière pour le logement social et la mixité, développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain, accompagner les grands projets économiques d'intérêt régional voire national, contribuer à la gestion économe des fonciers, des ressources naturelles (sol, eau, air). .../...

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'Agglomération de Cambrai figure, par voie d'avenant, l'opération « Escaudœuvres – Rue du 11 Novembre », explicitée ci-avant.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'E.P.F. et la commune d'Escaudœuvres arrêtant les conditions de réalisation de l'opération.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Guy Lefebvre « nous avons eu connaissance par la Direction régionale d'Eiffage de leur souhait d'acquérir deux parcelles dans la zone d'activités du lapin noir pour y construire des bâtiments neufs et stocker leurs matériels. Actuellement, ils utilisent les 8 à 9 000 mètres carrés de hangars situés à l'angle de la rue Louise Michel et de la rue du 11 Novembre. Le terrain nécessitera très probablement une dépollution (gravats, huiles usagées). Ce n'est toutefois pas un site sensible mais il devrait être dépollué. Nous avons demandé que cette opération soit reprise dans le programme de la communauté d'agglomération qui a débuté en 2007 et qui concerne 14 sites sur l'agglomération Cambrésienne pour exemple la SIBAM les anciens docks, Iena industries, Herriau, l'ancienne chocolaterie Cardon. Pour Escaudœuvres, c'est le premier site. Cette opération est intéressante à plus d'un titre. D'abord, l'EPF assure le portage Foncier, ce sont eux qui procéderont à l'acquisition des bâtiments lorsqu'Eiffage vendra. Ce sont eux qui vont résorber cette fiche industrielle : Démolition, dépollution remise en état du terrain. L'EPF dispose ensuite de 5 années pour revendre ces terrains à un aménageur où bailleur social pour la construction de logements.

Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal demande à Monsieur Lefebvre si la municipalité a une estimation du nombre de logements qui pourraient être construits ?

Monsieur LEFEBVRE précise qu'une pré-étude a été réalisée, elle porte sur 40 ou 45 logements.

Monsieur Lefebvre explique que l'Établissement Public Foncier est une émanation du Conseil Régional. L'EPF impose la construction d'un tiers de logements sociaux. Nous avons là une très belle opportunité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à signer cette convention à passer avec l'établissement public foncier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention : Monsieur José DE SOUSA du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres.

- Sollicite l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la remise en état des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- Rappelle qu'en application de l'article L.2122-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2009 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme. Une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption.

...

### 11 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) Avis au Conseil Municipal sur le projet proposé par Monsieur le Préfet

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que répondant aux dispositions de l'article 35 – IV de la loi du 16 décembre 2010. Monsieur le Préfet a présenté le 29 avril 2011 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qu'il a installé conformément aux dispositions de l'article précité. Il appartient au Préfet de recueillir l'avis des conseils municipaux, des organes délibérants des EPCI, et des syndicats mixtes concernés sur le projet de schéma. L'examen du projet fait apparaître pour Escaudœuvres un certain nombre de changements importants. Si l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI avec l'intégration des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de SensEscaut, de la vallée de Vinchy, de l'enclave et de Marquion n'appelle pas d'observation particulière, en revanche il apparaît souhaitable pour la commune d'Escaudœuvres qui est adhérente au SIDEN pour l'eau d'intégrer le SIAN pour l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement nous sommes adhérent du SIAC moyennant une cotisation annuelle de 166 000 euros par an. Dans le document de Monsieur le Préfet, il est précisé que c'est le SIAC qui intégrerait le SIAN. Dans un premier temps, quelques communes qui sont encore en régie municipale rejoindront le SIAC. Le SIAC intégrant lui-même, pour le compte de ses communes membres le SIAN.

La commune d'Escaudœuvres conserverait toujours le SIAC comme interlocuteur.

C'est l'objectif affiché par les services de l'Etat pour ne conserver que les gros opérateurs nationaux en matière d'eau et d'assainissement.

Le projet de SDCI de Monsieur le Préfet est un document papier de 1400 pages en 2 tomes. Nous n'avons retenu que la page qui concernait Escaudœuvres.

Pour Escaudœuvres, le projet du SDCI se résume en trois parties :

L'intercommunalité : nous sommes dans le périmètre de la CAC, la proposition est d'absorber les petites intercommunalités aux alentours et d'intégrer la Communauté de Commune de Marquion.

Ce n'est pas fait ! d'autant que les élus de la communauté de Marquion y sont hostiles. La future plate forme multimodale est un gros enjeu et attire les convoitises.

Pour les syndicats intercommunaux auxquels Escaudœuvres adhère il n'y a pas de soucis particuliers, pour l'eau pour l'assainissement le SIAC va intégrer quelques communes dans un second temps, il y aura l'adhésion au SIAN.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans sa phase projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI aux communautés de communes de l'Ouest Cambrésis, de SensEscaut, de la vallée de Vinchy, de l'enclave et de Marquion.
- Demande que la commune d'Escaudœuvres qui est adhérente au SIDEN pour l'eau intègre le SIAN pour l'assainissement (le SIAC intégrant lui même le SIAN).

### 12 Convention à passer avec l'association IFAC pour la prise en charge de la formation B.A.F.D. de Monsieur Jonathan POUPART agent d'animation aux garderies périscolaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Jonathan POUPART, adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe est employé aux espaces périscolaires. Dans le cadre de sa formation, Monsieur POUPART souhaite préparer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour prendre en charge le coût de la formation qui s'élève à 505 euros et pour autoriser son Maire à signer la convention à passer avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil I.F.A.C, 20, Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge les frais de formation de Monsieur Jonathan POUPART dans le cadre de sa préparation au B.A.F.D. pour un montant de 505 euros,
- Autorise son Maire à signer la convention à passer avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil I.F.A.C. dont le siège est à 59400 CAMBRAI, 20, Mail Saint Martin.

### 13 - Destruction d'un véhicule des services techniques municipaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à se prononcer sur la destruction et la mise à la ferraille d'un véhicule des services techniques municipaux. Il s'agit d'un fourgon Renault TRAFIC de 1992 immatriculé 3287 XP 59 qui ne roule plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la destruction et la mise à la ferraille du véhicule Renault TRAFIC immatriculé 3287 XP 59.
- Précise que ce véhicule sera sorti de l'inventaire communal.

.../...

**14 - Personnel communal – Création d'un poste de technicien territorial suppression d'un poste d'agent de maîtrise et modification du tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Marcel GUILLET a obtenu son inscription sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux à compter du 13 mai 2011.

La Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réunie le 13 mai 2011 pour examiner la proposition de promotion au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2011 en application des dispositions du décret n° 1357.2010 du 9 novembre 2010 et du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 39 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Afin de faire bénéficier Monsieur Marcel GUILLET agent de maîtrise principal, de cette promotion, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à créer un poste de technicien territorial à dater de ce jour et de supprimer un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste de Technicien Territorial,
- Décide de supprimer un poste d'Agent de Maîtrise.

**15 - Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2012**

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions des articles 254 à 267 du code de procédure pénale il appartient aux communes de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés en tirant au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2011 soit 9 noms.

La loi n'a pas précisé les modalités de tirage au sort. Toutefois il est suggéré de procéder de la façon suivante : un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Page 97 Bureau 01 électeur n° 440

Monsieur DUBOIS René

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 32 rue Salvador Allende

Page 49 Bureau 02 électeur n° 234

Monsieur COLEAU Jean-Marc

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 30 rue du Marais

Page 32 Bureau 02 électeur n° 1561

Monsieur BUTEZ Michaël Jean Clément

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 72 rue de l'Épinette

Page 80 Bureau 02 électeur n° 410

Monsieur DESCAMPS Ludovic Dominique Patrice

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 25 rue des Genêts

Page 95 Bureau 01 électeur n° 431

Madame DUBOIS Claudine épouse DRANCOURT

Domiciliée à 59161 ESCAUDŒUVRES, 52 rue du 11 novembre

Page 87 Bureau 02 électeur n° 1362

Monsieur DIJON Geoffrey Jean-Marc

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 80 rue d'Erre

Page 32 Bureau 01 électeur n° 154

Monsieur BURY Joffrey Bernard Roger

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 31 rue Faidherbe

.../...

Page 125 Bureau 02 électeur n° 675

Monsieur GUERIN Francis

Domicilié à 59161 ESCAUDŒUVRES, 12 rue de l'Épinette

Page 28 Bureau 02 électeur n° 137

Madame BRICOUT Nadine épouse FRANCAIX

Domiciliée à 59161 ESCAUDŒUVRES, 36 rue du Marais

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal demande à Monsieur le Maire s'il sera possible lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal de faire un point sur la vidéo surveillance.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et clos la séance.

La séance est levée à 21 heures.-